



## PERMIS DE DÉTENTION D'UN CHIEN DE 2ème CATÉGORIE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE REDESSAN  
DÉPARTEMENT DU GARD

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code Rural, et notamment ses articles L. 211-1 et suivants, D. 211-3-1 et suivants et R. 211-5 et suivants,
- **VU** la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,
- **VU** l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,
- **VU** l'arrêté du Préfet du Gard, en date du 21 septembre 2016, dressant, pour le département du GARD, la liste des vétérinaires pouvant réaliser des évaluations comportementales de chiens en application de l'article L.211-14-1 du code rural,
- **VU** l'arrêté du Préfet du Gard, en date du 10 février 2016, dressant, pour le département du GARD, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux en application de l'article L.211-13-1 du Code Rural et de la pêche maritime,
- **VU** la demande de permis de détention présentée par Madame RICHARD Nelly et l'ensemble des pièces annexées le 08 septembre 2025,
- **CONSIDERANT** que Madame RICHARD Nelly est âgée de plus de 18 ans, qu'elle n'est pas sous tutelle, que le bulletin n° 2 de son casier judiciaire est vierge et qu'elle ne s'est pas vue retirer la propriété ou la garde de son chien en application de l'article L.211-11 du Code Rural,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à :

- Nom : RICHARD.
- Prénom : Nelly.
- Qualité : Propriétaire de l'animal ci-après désigné.
- Adresse ou domiciliation : 20 chemin de l'étang – Résidence de l'étang – Bât A - Appt n°13 30129 Redessan.
- Assurée au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : AXA France IARD.

Numéro du contrat : 21219372204.

- Détentrice de l'attestation d'aptitude délivrée le 10 octobre 2024.

Par : Madame GUIGNARD-MINI Louise habilitée en Préfecture de SEINE-ET-MARNE (77)

REÇU EN PREFECTURE

le 30/10/2025

Application accès à l'égalité.com

99\_RI-05-II-210002116-20251029-A2025\_234-R

Le 30/10/2025

Félinee Ric REGU EN PREFECTURE

Le Marie, ZB  
Le Marie.

Fait à REDESSAN, le 29 octobre 2025.

Une amélioration du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1er.

## ARTICLE 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois à compter de sa publication, led'hui peut être saisi par l'application information « Télé recours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

## ARTICLE 5

Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1er.

## ARTICLE 4

En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

## ARTICLE 3

- et de la vaccination antirabique du chien.  
- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,

La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1er de la validité permanente :

## ARTICLE 2

Par : Docteur RAJAUT Frédéric N° ordre 15510 habilité par la Préfecture du Gard (30).

• Évaluation comportementale effectuée le 08 juillet 2025.

• Stérilisation (1ère catégorie) effectuée le : Non concerné.

Par : Docteur ROLLAND N° ordre 32197.

• Vaccination antirabique effectuée le 12 mai 2025.

• N° de puce : 250268780921228, implantée le : 13 juin 2024.

• Sexe : Femelle.

• Date de naissance ou âge : 18 mars 2024.

• Catégorie : 2ème.

• N° de pédigrée ou de pédigree provisoire si inscrit au Livre des origines français (facultatif) : Non inscrit.

• Race ou type : ROTTEVELLER.

• Nom : VENUS.

Pour le chien ci-après identifié :